RAPPORT ANNUEL

1999 2000

Ordre des podiatres du Québec

101-01284/

RAPPORT ANNUEL

Ordre des podiatres
du Québec

QUÉBEC, MAI 2000

Monsieur Jean-Pierre Charbonneau
Président de l'Assemblée nationale
Gouvernement du Québec

Monsieur le Président,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000, tel que présenté par son président.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La ministre responsable
de l'application des lois professionnelles,
Linda Goupil

MONTRÉAL, MAI 2000

L'Honorable Linda Goupil
Ministre responsable de l'application
des lois professionnelles
Gouvernement du Québec

Madame la Ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre, en votre qualité de Ministre responsable de l'application des lois professionnelles, le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de ma considération distinguée.

Le président,
François Allart
Podiatre

MONTRÉAL, MAI 2000

Monsieur Jean K. Samson
Président
Office des professions du Québec

Monsieur le président,

J'ai l'honneur de vous présenter, en votre qualité de Président de l'Office des professions du Québec, le rapport annuel de l'Ordre des podiatres du Québec pour l'exercice financier terminé le 31 mars 2000.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le président,
François Allart
Podiatre

MEMBRES DU BUREAU

PRÉSIDENT

M. François Allart

ADMINISTRATEURS

Mme Lynda Cormier,
vice-présidente et trésorière

M. Michel Bourque

M. Darrell Bevacqua,
jusqu'au mois de septembre 1999

M. Charles Faucher,
à compter de novembre 1999

Mme Bluma Girzon

M. Ronald Perrault

M. Patrice Roy

ADMINISTRATEURS NOMMÉS PAR L'OFFICE

M. Robert Blanchette

M. Jacques Hallé

SECRÉTAIRE ET DIRECTRICE GÉNÉRALE

Me Linda Bélanger,
jusqu'en mai 1999 inclusivement

Me Sabine Phaneuf,
à compter de juin 1999

MOT DU PRÉSIDENT

Le bureau de l'Ordre a été très occupé au cours de l'exercice financier 1999-2000. Plusieurs dossiers majeurs ont retenus notre attention et plus particulièrement, les dossiers visant à s'assurer de la protection du public qui demeure l'objectif principal de notre ordre professionnel.

Pour maintenir nos exigences à un haut niveau, les dossiers les plus importants qui retiennent l'attention du Bureau demeurent donc la médication, la pratique illégale, l'orthèse podiatrique, les représentations auprès des tiers payeurs gouvernementaux et privés, les changements réglementaires, la formation continue, la chirurgie podiatrique, le programme universitaire de médecine podiatrique, etc.

Au cours de l'exercice financier qui s'est terminé le 31 mars 2000, les activités de l'Ordre ont été consolidées et tous les éléments sont maintenant en place pour entamer la prochaine année de manière encore plus efficace.

Je tiens à remercier chaleureusement les membres du bureau de l'Ordre et les membres des différents comités qui se sont tous impliqués de manière exceptionnelle.

Le président,
François Allart
Podiatre

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU BUREAU DE L'ORDRE

En vertu du Code des professions, le Bureau de l'Ordre est chargé de l'administration générale des affaires de l'Ordre. Il a l'obligation de veiller à l'application des dispositions du Code des professions et des autres lois et règlements régissant la profession de podiatre au Québec.

Le Bureau est composé d'un président élu au suffrage universel pour un mandat de trois (3) ans et de huit (8) administrateurs dont six (6) sont élus par les membres et deux représentants du public nommés par l'Office des professions du Québec.

L'année qui vient de se terminer fut une année de restructuration administrative et de consolidation relativement à la gestion et aux finances. Bien qu'elle fût marquée par la démission de notre directrice, Madame Linda Bélanger et par l'embauche de nouveaux effectifs, nous avons poursuivi nos objectifs au même rythme et mené à terme plusieurs dossiers importants.

FINANCES

Nos obligations, sans cesse croissantes pour la protection du public et le bon fonctionnement de notre Ordre, ont exigé, dans l'année qui vient de s'écouler, une hausse de la cotisation professionnelle et l'émission d'une cotisation extraordinaire. En effet, pour l'exercice 1999-2000, grâce à une gestion serrée, l'Ordre a atteint cette année l'équilibre financier.

Pour l'année 2000-2001, afin de respecter les exigences que requiert notre travail et mener à bien nos objectifs, une nouvelle hausse de la cotisation professionnelle est envisagée.

DOSSIER PHARMACOLOGIQUE

Le dossier de la révision de la liste des médicaments est particulièrement urgent et a été suivi de près par le bureau de l'Ordre.

Au cours de l'année, nous avons transmis une proposition à jour quant à la liste de médicaments et nous avons fait des représentations répétées auprès de l'Office des professions du Québec pour en accélérer la révision. Il semble que ce dossier majeur et si important pour notre Ordre subisse toujours certains retards.

Le bureau de l'Ordre est inquiet pour la protection du public du fait que ce dossier soit toujours retardé et ce, malgré que tous les documents exigés par l'Office des professions du Québec aient été transmis. Face à cette situation, des membres de l'Ordre, de leur propre initiative, sans avoir consulté le bureau de l'Ordre, ont déposé une requête en mandamus. Par contre, le président de l'Office des professions a certifié au président de l'Ordre que ce dossier s'acheminerait comme prévu malgré le mandamus.

Ce dossier fait évidemment l'objet d'une attention toute particulière du Bureau puisqu'il cause un préjudice envers les patients qui sont en droit d'avoir accès aux meilleurs traitements considérant les standards actuels qui prévalent en médecine podiatrique en Amérique du Nord.

PRATIQUE ILLÉGALE

L'an dernier, Monsieur Gérard Allart, podiatre, avait été mandaté par le Conseil d'administration de l'Ordre des podiatres du Québec afin de présider ce dossier. En juillet 1999, les dossiers d'enquête étaient complétés et huit (8) infirmières pratiquant illégalement la podiatrie étaient poursuivies en justice. À ce jour, cinq (5) d'entre elles ont reconnu leur culpabilité. Les procédures judiciaires se poursuivent contre les personnes qui ont plaidé non-coupable et l'échéancier va bon train.

L'Ordre a le devoir de dénoncer vigoureusement ceux qui travaillent dans l'illégalité et qui mettent en danger la santé du public. D'ailleurs, pour la prochaine année financière, L'Ordre sera

très vigilant à cet égard; plusieurs démarches concrètes ont été envisagées et seront mises de l'avant.

ORTHÈSES

En cours d'année, la Cour d'appel a rendu une importante décision confirmant que le diagnostic pour la prescription d'orthèses plantaires est un acte médical qui ne peut être fait par l'orthésiste.

De plus, le projet de Loi 87 a été déposé et les débats se poursuivront dans la prochaine année financière.

CHIRURGIE PODIATRIQUE

Le Comité de chirurgie poursuit son travail. Son mandat demeure le même, c'est-à-dire s'assurer que les interventions chirurgicales pratiquées par les podiatres sont conformes aux normes professionnelles établies. Le Comité s'assure également que le podiatre impliqué possède à la fois les connaissances et la formation nécessaires, mais également une expérience suffisante.

En cours d'année, le Comité de chirurgie a déposé un excellent rapport sur la classification des actes chirurgicaux podiatriques visant l'établissement de différentes catégories d'assurance responsabilité professionnelle.

PROGRAMME DE MÉDECINE PODIATRIQUE

Au cours de l'année, la CREPUC a donné un avis favorable au projet; le dossier avance bien. Aussitôt que le financement du programme sera approuvé par le Ministère de l'éducation, le projet pourra être mis de l'avant par la direction de l'U.Q.T.R. L'ouverture du cours serait prévue pour septembre 2001. Dans la prochaine année financière, l'U.Q.T.R. sollicitera les membres de l'Ordre quant à la formation d'un corps professoral.

Ce projet que nous avons à cœur et auquel nous accordons toute notre attention, permettra de former les futurs podiatres du Québec. Actuellement, cette formation ne se donne qu'aux Etats-Unis et en Espagne et force nos étudiants à s'exiler.

Le programme aura pour but de former des professionnels autonomes qui possèderont les meilleurs outils diagnostiques et thérapeutiques pour offrir des soins podiatriques selon les plus hauts standards de traitement. Ces podiatres qui, selon nos études, pratiqueront pour la plupart en clinique privée, seront qualifiés pour répondre aux besoins de la population québécoise.

MONDIALISATION ET OUVERTURE DES FRONTIÈRES

Le gouvernement fédéral travaille présentement à un projet d'ouverture des frontières inter-provinciales relativement à la pratique professionnelle. Cette démarche s'inscrit dans les pourparlers à l'échelle internationale dans le cadre des travaux de l'Organisation mondiale du travail.

Notre président s'est rendu à Toronto en octobre 1999 pour rencontrer les représentants du Premier Ministre canadien et faire valoir la position de l'Ordre face à ce projet pour la podiatrie au Québec.

COMPAGNIES D'ASSURANCES

L'an dernier, nous avions mené une campagne d'information à l'échelle canadienne auprès des compagnies d'assurances et nous avions déposé un mémoire intitulé: «Les standards nécessaires pour les tiers payeurs concernant le diagnostic, l'ordonnance, la fourniture et le contrôle des

orthèses du pied•. Il semble que cette campagne ait porté fruit.

Les compagnies d'assurances ont maintenant une connaissance de la pratique illégale de la profession de podiatre et des problèmes que cela engendre. Elles savent que certains individus pratiquent illégalement la podiatrie et tentent de réclamer des remboursements de traitements. Les compagnies d'assurances ont en main la liste de nos membres et peuvent maintenant vérifier le bien fondé des demandes reçues.

Bien que nous ayons obtenu des résultats prometteurs, il demeure impératif de rester vigilants et de maintenir nos relations avec ces compagnies afin de mieux faire connaître la profession.

De plus, les compagnies d'assurances font référence à notre Ordre concernant les échelles de prix pour les services podiatriques. Un Comité a été formé pour étudier la question et les débats sont avancés.

DIRECTION GÉNÉRALE ET SECRÉTARIAT

En début de l'exercice 1999-2000, les services de Me Sabine Phaneuf, assistée de Madame Véronique Simard, ont été retenus.

COTISATION ANNUELLE

La cotisation annuelle ordinaire de membre actif pour l'année 1999-2000 était de 1500,00 $ payable en un versement le 1er avril 1999 ou en deux versements en date des 1er avril 1999 et 1er juin 1999. La cotisation de membre inactif s'élevait à 135,60 $, payable en un seul versement le 1er avril 1999.

Chaque membre doit également acquitter une cotisation au Conseil Interprofessionnel du Québec et à l'Office des professions du Québec, pour un total de 35,60 $.

Au cours de l'année, une cotisation extraordinaire de 320,00$ a été émise afin de s'assurer d'atteindre l'équilibre financier.

TABLEAU DES MEMBRES

Au 1er avril 1999, cent dix (110) membres étaient inscrits au tableau de l'Ordre des podiatres du Québec. Sur ce nombre, quatre-vingt-onze (91) membres ont un statut de membre actif et dix-neuf (19) membres ont un statut de membre inactif. En cours d'année, un (1) membre actif et deux (2) membres inactifs ont joint les rangs.

ÉLECTIONS

En septembre 1999, M. Darrell Bevacqua, administrateur à l'Ordre des podiatres depuis plusieurs années, a cédé son poste à M. Charles Faucher. Le bureau de l'Ordre tient à remercier chaleureusement M. Bevacqua.

M. Charles Faucher est donc le nouvel administrateur représentant la région de Montréal depuis novembre 1999. Nous tenons à le remercier pour l'intérêt qu'il a manifesté au Bureau de l'Ordre et nous sommes fiers qu'il se joigne à l'équipe.

RAPPORT DES COMITÉS

Avant de présenter les rapports de chaque Comité, les membres du Bureau tiennent à remercier chaleureusement tous les membres des Comités de donner si généreusement de leur temps pour la protection du public et l'avancement de la profession.

RAPPORT DU COMITÉ D'INSPECTION PROFESSIONNELLE

Le Comité d'inspection professionnelle a pour mandat de surveiller l'exercice de la profession, soit :

- *La vérification et la tenue des dossiers des patients;*
- *La prescription des médicaments;*
- *La prescription et la fabrication d'orthèses;*
- *La tenue générale des cabinets des podiatres;*
- *La stérilisation et l'équipement podiatrique;*
- *Et voir à ce que les podiatres qui font de la radiologie détiennent un permis valide à cet effet.*

Au cours de l'année 1999-2000, une inspection extraordinaire fut demandée par le Bureau et, en ce qui concerne le programme annuel de surveillance générale de l'exercice de la profession, vingt et une (21) inspections auront été réalisées durant le présent mandat.

Le Comité recommande au Bureau de voir à ce que le dossier de chaque podiatre soit le plus élaboré et complet possible.

Robert Noiseux, podiatre
Président du Comité

MERCI AUX MEMBRES DU COMITÉ :

Robert Noiseux, président
Jeannette Clavet, membre
Robert Colina, membre
Aubert Bérubé, membre
Robert A. Donaldson, membre
Michel Bourque, membre
Shazia Malik, membre

RAPPORT DES ACTIVITÉS DU COMITÉ DE RADIOLOGIE

Le Comité de radiologie a pour mandat de superviser l'exercice de la radiologie podiatrique, de s'assurer dans les limites possibles du respect des normes, d'émettre les permis de radiologie et de mettre en place les activités de formation de base et de formation continue nécessaires à la détention d'un permis en radiologie.

Au 31 décembre 2000, vingt-trois (23) podiatres détenaient un permis de radiologie émis par l'Ordre des podiatres du Québec. De ce nombre, deux (2) nouveaux permis ont été émis pour la période de l'année 1999-2000, soit ceux des podiatres Glen Martin Scutt et Ferenc Horvath. Il est à noter que six (6) podiatres sont détenteurs d'un permis de radiologie émis par le Laboratoire de Santé publique du Québec en plus de détenir un permis de radiologie podiatrique de l'Ordre des podiatres du Québec.

En fin d'année, le Comité de Radiologie faisait face à deux (2) dossiers qui n'étaient pas conformes à la formation continue obligatoire.

Ces deux (2) podiatres se sont toutefois conformés en cours d'exercice. Le Comité de radiologie a également mis à jour tous les dossiers des détenteurs de permis. À ce jour, tous étaient en règle eu égard au nombre de crédits, à l'exception d'un (1) podiatre. Le Comité de radiologie a pris les mesures requises pour que ce dossier soit de nouveau en règle pour l'année 2000.

La trésorerie du Comité de radiologie a été assumée et supervisée par le Bureau. Les revenus du Comité de radiologie sont suffisants pour couvrir ses dépenses. L'excédent de cette année a été transféré au Bureau.

Dans la prochaine année, le Comité de radiologie s'est fixé les buts suivants :

1) Assurer la supervision de la formation continue obligatoire en organisant la tenue d'activités (prévues pour l'année 2000).

2) Mettre à l'épreuve un formulaire unique de prescription de radiologie podiatrique.

3) Déposer un document d'information sur les besoins techniques du podiatre en radiologie et décrire les différentes techniques de positionnement qui nous sont spécifiques. Ce document élabore une politique de collaboration entre les podiatres, les techniciens en radiologie et les radiologistes.

Le Comité de radiologie tient à remercier les membres pour leur participation aux diverses activités de l'année 2000.

Patrice Roy Jr., podiatre
Président
Comité de radiologie

MERCI AUX MEMBRES DU COMITÉ :

M. Patrice Roy Jr., président
Mme Maïka Saint-Gelais

RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION DES PLAINTES

Le Comité de révision des plaintes a reçu une seule demande. Celle-ci a été entendue et il a été convenu de maintenir la décision prise par le Syndic dans cette affaire. Il n'en existe aucune autre en suspend.

La dernière demande a eu lieu au mois d'août dernier et une décision a été rendue le 15 septembre 1999.

Ronald Perrault, podiatre
Président du comité

MERCI AUX MEMBRES DU COMITÉ:

M. Ronald Perrault, président
M. Robert Blanchette, administrateur
M. Jacques Hallé, administrateur
Mme Célyne Hamel, podiatre
M. Zyad Hobeychi, podiatre

RAPPORT DU SYNDIC

Pour l'année 1999-2000, le syndic a reçu quarante-deux (42) plaintes, dont vingt-deux (22) sont résolues. Nous pouvons donc compter vingt (20) plaintes en suspend. Nous avons également reçu dix (10) plaintes téléphoniques et celles-ci ont toutes été résolues.

Richard Deschênes, podiatre
Syndic

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2000 2001

REVENUS

Cotisations des membres	190 000
Formation professionnelle	2 000
Cotisation extraordinaire	32 000
Formation en radiologie	2 000
Permis de radiologie	500
Total des revenus	**226 500**

DÉPENSES

Allocation et dépenses du président et des administrateurs	70 000
Secrétariat et direction générale	53 000
Comité de formation professionnelle	100
Comité de discipline	5 000
Cotisations	4 000
Frais de poste	1 600
Fournitures de bureau	2 000
Frais de représentation	—
Télécommunications	6 000
Publications et publicité	2 500
Honoraires de vérification	1 668
Loyer	9 927
Contentieux	60 000
Taxes	1 972
Amortissement des immobilisations	1 131
Autres	4 000
Total des dépenses	**222 898**
Exédent des revenus sur dépenses (déficit)	**3 602**

ÉTATS FINANCIERS

Ordre des podiatres du Québec

31 mars 2000

ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC

Table des matières

	PAGE
RAPPORT DES VÉRIFICATEURS	1
ÉTATS FINANCIERS	
Résultats	2
Évolution des actifs nets	3
Bilan	4
Flux de trésorerie	5
Notes complémentaires	6-7

Samson Bélair
Deloitte &
Touche

Samson Bélair
Deloitte &
Touche

Samson Bélair/Deloitte & Touche, S.E.N.C.
Comptables agréés

2200, av. Léon-Pratte
Saint-Hyacinthe (Québec)
J2S 4B6

Téléphone: (450) 774-4000
De Montréal: (450) 446-0555
Télécopieur: (450) 774-1709

Rapport des vérificateurs

Aux membres de
Ordre des Podiatres du Québec

Nous avons vérifié le bilan de l'*Ordre des Podiatres du Québec* au *31 mars 2000* et les états des résultats, de l'évolution des actifs nets et des flux de trésorerie de l'exercice terminé à cette date. La responsabilité de ces états financiers incombe à la direction de la corporation. Notre responsabilité consiste à exprimer une opinion sur ces états financiers en nous fondant sur notre vérification.

Notre vérification a été effectuée conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada. Ces normes exigent que la vérification soit planifiée et exécutée de manière à fournir l'assurance raisonnable que les états financiers sont exempts d'inexactitudes importantes. La vérification comprend le contrôle par sondages des éléments probants à l'appui des montants et des autres éléments d'information fournis dans les états financiers. Elle comprend également l'évaluation des principes comptables suivis et des estimations importantes faites par la direction, ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

À notre avis, ces états financiers donnent, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la corporation au 31 mars 2000 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date selon les principes comptables généralement reconnus au Canada.

Samson Bélair/Deloitte & Touche

Comptables agréés

Le 21 avril 2000

ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC
État des résultats
de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	$	$
PRODUITS		
Cotisations des membres	148 855	145 527
Formation professionnelle	1 801	4 900
Amende (comité de discipline)	14 309	-
Cotisations extraordinaires	29 120	-
Formation en radiologie	1 575	-
Permis de radiologie	500	2 750
Autres	1 052	537
	197 212	153 714
CHARGES		
Allocation et dépenses du président	22 083	-
Secrétariat et direction générale	43 371	24 836
Allocations et dépenses des administrateurs	2 653	15 383
Comité de formation professionnelle	100	3 263
Comité de discipline	7 085	4 207
Cotisations	4 110	3 933
Frais de poste	1 618	788
Fournitures de bureau	3 563	4 530
Frais de représentation	-	71
Télécommunications	8 717	4 909
Publications et publicité	2 410	12 550
Honoraires de vérification	1 668	1 495
Loyer	9 927	7 018
Contentieux	61 744	67 967
Taxes	1 972	-
Amortissement des immobilisations	1 131	734
Autres	4 691	3 867
	176 843	155 551
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	20 369	(1 837)

Samson Bélair Deloitte & Touche

ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC
État de l'évolution des actifs nets
de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	Investis en immobilisations	Non affectés	Total 2000	Total 1999
	$	$	$	$
SOLDE AU DÉBUT	2 935	15 534	18 469	20 306
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS SUR LES CHARGES	(1 131)	21 500	20 369	(1 837)
INVESTISSEMENT EN IMMOBILISATIONS	8 370	(8 370)	-	-
SOLDE À LA FIN	10 174	28 664	38 838	18 469

Samson Bélair Deloitte & Touche

ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC
Bilan
au 31 mars 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIF		
À COURT TERME		
Encaisse	195 390	71 127
Débiteurs	16 591	-
	211 981	71 127
IMMOBILISATIONS (note 3)	10 174	2 935
	222 155	74 062
PASSIF		
Créditeurs et charges à payer	100 098	55 593
Apports reportés	83 219	-
	183 317	55 593
ACTIFS NETS		
Investis en immobilisations	10 174	2 935
Non affectés	28 664	15 534
	38 838	18 469
	222 155	74 062

AU NOM DU CONSEIL

_____, administrateur

_____, administrateur

Samson Bélair
Deloitte &
Touche

ORDRE DES PODIATRES DU QUÉBEC
État des flux de trésorerie
de l'exercice terminé le 31 mars 2000

	2000	1999
	$	$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges	20 369	(1 837)
Amortissement des immobilisations	1 131	734
	13 130	(1 103)
Variation nette des éléments hors caisse du fonds de roulement (note 4)	111 133	33 931
	124 263	32 828
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT		
Acquisition d'immobilisations corporelles	(8 370)	-
AUGMENTATION NETTE DE L'ENCAISSE	124 263	32 828
ENCAISSE AU DÉBUT	71 127	38 299
ENCAISSE À LA FIN	195 390	71 127

Informations supplémentaires (note 4)

Samson Bélair Deloitte & Touche

1. DESCRIPTION DE L'ORGANISME

La corporation, constituée en vertu de la Loi 271 du Gouvernement de la province de Québec, administre l'Ordre des Podiatres.

2. PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES

Présentation des états financiers

Les états financiers ont été dressés conformément aux normes comptables relatives aux organismes sans but lucratif selon la méthode du report pour la présentation des apports affectés.

Constatation des produits

Les apports non affectés sont constatés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que sa réception est raisonnablement assurée. Les apports affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. À la fin de l'exercice, des cotisations pour le nouvel exercice ont été encaissées avant le 31 mars 2000 et ont été comptabilisées à titre d'apports reportés.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût d'acquisition. L'amortissement est calculé selon la méthode de l'amortissement dégressif au taux annuel de 20 %.

3. IMMOBILISATIONS

	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette 2000	Valeur nette 1999
	$	$	$	$
Équipement et mobilier de bureau	34 093	23 919	**10 174**	2 935

4. VARIATION NETTE DES ÉLÉMENTS HORS CAISSE DU FONDS DE ROULEMENT

	2000	1999
	$	$
Charges payées d'avance	(16 591)	1 600
Créditeurs et charges à payer	44 505	32 331
Apports reportés	83 219	-
	111 133	33 931